

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SALIGNAC**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
15	12	13

CONVOCATION DU 11/09/2026
AFFICHEE LE 11/09/2026

D.C.M. N°46/2026

OBJET DE LA DELIBERATION : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LA SORTIE ORGANISEE SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2026 – LE PETIT TRAIN DE LA MURE - POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE AGES DE 65 ANS ET PLUS

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Angélique EULOGE, Maire.

PRÉSENTS : Mme Angélique EULOGE, M. Philippe IZOARD, Mme Geneviève FONTIN, Mme Ludivine BOETTO, M. Marc DUSSAILLANT, Mme Julie HEYRIES, Mme Delphine LAZZAROTTO, Mme Leslie MASSON, M. François NICOLA, M. Laurent PARA, M. Patrick RONIN, Mme Nathalie SOK ;

ABSENTS EXCUSES : M. Gilles ESCLANGON a donné pouvoir à Mme SOK Nathalie,

ABSENTS : Mme Sylvie BLANC, M. Jean-François MICHEL.

Mme Nathalie SOK a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de SALIGNAC, peut délibérer.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission actions sociales a proposé aux habitants de la commune âgés de 65 ans et plus de réaliser une sortie afin de s'engager pour le lien social des personnes âgées permettent de partir avec un programme et un rythme adapté.

La proposition de sortie à La Mure – le petit train de la Mure, croisière sur le lac du Monteynard, repas et transport – a été étudié. Un courrier a été envoyé aux bénéficiaires afin d'établir une liste de participants.

L'excursion est organisée par la société PAYAN VOYAGES, le samedi 26 septembre 2026, pour un montant de 126.00 € par participants.

La commission extra-municipale d'actions sociales propose la prise en charge financière par la commune de 76.00 € par habitants âgés de 65 ans. Soit un reste à charge de 50.00€ pour les administrés participant à la sortie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE la prise en charge financière par la commune de 76.00 € par habitants âgés de 65 ans.

AUTORISE madame le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette sortie.

Le Maire,

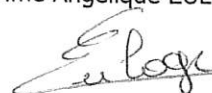
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Mme Nathalie SOK



Le Maire,
Mme Angélique EULOGE



Page 1 sur 1

D.C.M. N°46/2026 PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LA SORTIE ORGANISEE SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2026 – LE PETIT TRAIN DE LA MURE - POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE AGES DE 65 ANS ET PLUS